



Séance du Conseil communal du jeudi 19 juin 2025

Salle communale de Duillier

Mme la Présidente, Stéphanie Guidi, ouvre la douzième séance de la législature à 20h04. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à la Municipalité et à Mme L. Bodenmann, Secrétaire municipale. Elle excuse MM. les Municipaux Laurent Bachelard et Christophe Challande.

1. Présences

A l'appel, 28 membres sont présents et 15 sont excusés : Mmes E. Bagnoud Zhou, C. Chagneau Vigneron, J. Jain, P. Maye et A. Wantellet ainsi que MM. J. Ahlström, E. Favre, F. De Giorgi, Y. Hauser, S. Maillard, N. Lamacchia, R. Rüesch, A. Uldry, C. Volery et L. Wantellet. Il y a 2 absents : MM. Ch. Chambordon et C. Müller.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Mme la Présidente voudrait faire part de l'intérêt qu'a représenté pour elle cette 1^{ère} année d'expérience de Présidence du Conseil, malgré l'annulation de l'assemblée de mars dernier, ce que certaines et certains ont, pour de justes motifs, déploré.

L'Assemblée est donc à nouveau réunie ici ce soir et elle s'en réjouit. Nous avons ici un espace de discussion, un espace de parole, un espace d'écoute, un espace d'échange. Notre Conseil communal, notre «place du village», comme «l'agora» chez les grecs de l'Antiquité, fait aussi partie de ces lieux aujourd'hui où l'opinion, dans sa forme la plus authentique, peut se façonner et se partager, loin du magma des réseaux sociaux, où le débat est tout simplement exclu. C'est pourtant par l'opinion et le débat qu'une meilleure compréhension et une meilleure expression se cultivent, pour engendrer les meilleurs compromis. C'est par le débat que sont révélées les multiples facettes de questions importantes. En collaborant et partageant les questions qui se posent, nous contribuons au développement et au bien-vivre dans notre village. Et chaque voix compte. Alors une fois encore, elle invite chacune et chacun à :

- Se sentir légitime à la prise de parole et s'exprimer, en temps opportun
- D'en formuler la demande, avec courtoisie et avec les règles d'usage
- D'en user sans en abuser
- Et pour le procès-verbal et lui permettre encore d'identifier les intervenants, elle demande de se lever en annonçant son prénom et son nom.

D'avance elle remercie l'Assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente demande si l'ordre du jour reçu convient à l'Assemblée.

Personne ne s'y opposant,

l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal.

Sans remarques, le procès-verbal est soumis au vote.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est adopté à une large majorité avec 1 abstention
--

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme la Présidente informe sur :

Les décès dans la commune

Il y a malheureusement cinq décès à déplorer.

Mme Marianne Mühlemann, née le 23 novembre 1934, de nationalité suisse, est arrivée dans la Commune le 17 août 1965 et elle est décédée le 12 mars 2025.

M. Sylvain Walgenwitz, de nationalité suisse et né le 8 septembre 1967, est arrivé le 23 septembre 2002. Il est décédé le 13 mars 2025.

Mme Lorette Gampfer, suisse également est arrivée le 1^{er} octobre 1975. Née le 20 mai 1939, elle est décédée le 1^{er} mai 2025.

M. Louis Challande, oncle de M. Ch. Challande, Municipal, né le 13 mai 1937 était de nationalité suisse. Arrivé à Duillier le 4 juillet 1980, il est décédé le 7 juin 2025.

Enfin, M. Philippe Vautier de nationalité suisse, est arrivé dans la commune le 1^{er} octobre 1971. Il est né le 2 avril 1947 et il est décédé le 8 juin 2025.

Une minute de silence est respectée en l'honneur de ces cinq personnes et de leurs proches.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente cède la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet informe sur

La révision du Plan d'Affectation Communal

Pour donner suite au préavis 07/2024 levant les oppositions des propriétaires des parcelles 629, 642 et 18, le Conseil d'Etat a approuvé notre PACom le 6 mai 2025. Cette approbation était soumise pour 30 jours au droit de référendum communal et aux droits de recours à la CDAP. Si le droit au référendum communal n'a pas été utilisé, les propriétaires susmentionnés ont saisi dans les délais la CDAP intimant à la fois le Conseil Communal de Duillier contre la décision prise dans le cadre du préavis 07/2024 et le Conseil d'Etat contre la décision d'approuver notre PACom. Bien que nous nous attendions à ces recours, nous ne sommes donc malheureusement toujours pas au bout de nos peines. Nous nous remettons donc à la justice en poursuivant notre stratégie, soit de partager une des conclusions des opposants accusant l'Etat de nous avoir forcé la main pour classer en zone agricole les parcelles 629 et 642 et de classer en zone de verdure la parcelle 18. Ainsi, il incombera au Canton de justifier et défendre ses choix.

Le Plan Climat du Canton de Vaud

Notre Secrétaire et moi-même avons participé à une journée de formation obligatoire sur le nouveau Plan Climat du Canton de Vaud. Cette nouvelle mouture est une stratégie globale du Canton de Vaud visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements climatiques. Le plan, décliné sur plusieurs générations, prévoit notamment la réduction des émissions de 50% d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. L'Etat adresse également l'évaluation des risques de catastrophes naturelles à l'ensemble des Communes et leur demande d'établir des plans de gestion de crises contribuant à la protection de la population. C'est une suite, bien plus conséquente, aux procédures que nous avons mis en place dans le cadre

du COVID et des inquiétudes d'un manque d'électricité. Ces procédures de gestion de crises modifieront certainement l'emplacement de notre PRU (Point de rencontre unique) situé jusqu'à présent au Caveau de la Famille Mugnier.

L'avant-projet pour une nouvelle Loi sur les Communes (LC)

Vous aurez certainement appris par la presse que l'État de Vaud a présenté un avant-projet de la Loi sur les Communes qui était mis en consultation du 3 février à fin mars de cette année et qui était prévu d'entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

Sous le couvert de vouloir, soi-disant, professionnaliser le fonctionnement des Communes se cachait de nombreuses contraintes à forcer les petites et moyennes communes à fusionner. La levée de bouclier à la fois des communes et des associations de Communes a été totale et quasi unanime. Suite à ces prises de positions mais aussi le transfert du dossier de Mme Christelle Luisier à M. Frédéric Borloz, il est fort à parier que ce sujet reviendra certainement à la surface dans une version bien plus modérée dans quelques temps voire au courant d'une nouvelle législature du Conseil d'État.

- Mme Vanat-Gachet informe sur

Le skate-park

Les travaux principaux sont terminés et ce lieu attire déjà de nombreux fans de sensations fortes depuis quelques semaines. Il reste encore les finitions à terminer, telles que bancs, poubelles, engazonnement et remise en place des buts, pour que les amateurs de foot puissent également reprendre possession des lieux. La plantation d'un ou deux arbres sera faite cet automne. Une inauguration en bonne et due forme devrait avoir lieu après les vacances d'été.

Les inscriptions à l'UAPE

Pour l'année 2025-2026, elles viennent de se terminer, avec un taux de fréquentation en augmentation, ce qui est très réjouissant. Par contre, l'accueil des enfants durant les vacances scolaires, qui avait été mis en place pour répondre à la demande de certains parents, ne va pas voir le jour, pour cause de manque d'inscription... Comme quoi, il ne faut pas toujours prendre à la lettre les demandes de nos citoyens.

L'école de Duillier

La démolition des 3 classes du pavillon a démarré aujourd'hui pour une durée d'une semaine. Après cette première phase, la création du parking souterrain va suivre dans la foulée. Une demande de crédit complémentaire vous sera soumise au prochain conseil, car nous faisons face à des augmentations de prix depuis 2022, année de la validation du préavis 03/2022 sur la transformation de l'école. De plus, des travaux complémentaires seront chiffrés précisément avant de vous être soumis pour accord.

Sortie des Aînés

Mercredi dernier, je suis partie en course avec 60 aînés de la commune, en direction d'Avenches. Au programme du jour : une visite guidée du haras fédéral, suivie d'un repas sur place. Une dégustation à la maison des vins de Mont-sur-Rolle a complété cette journée. Et tout ça sous un magnifique soleil... Encore une fois, une belle édition. Au nom des aînés, je vous remercie de me donner la possibilité d'organiser de tels moments.

- M. C. Bosson informe sur

L'éclairage public

Pendant le CastelLive, nous avons demandé d'avoir l'éclairage public toutes les nuits jusqu'au samedi mais comme le samedi s'arrête à minuit, pas d'éclairage pour rentrer tôt le dimanche matin. Pour Paléo, nous allons éviter de commettre la même erreur et demander l'éclairage jusqu'au lundi.

Comme mentionné dans le rapport de gestion 2024, un état des lieux a été réalisé nous permettant ainsi de nous pencher plus précisément sur les aspects de maintenance et d'évolution de notre parc d'éclairage publique, le sujet suit son cours...

A savoir qu'entre 2019 et 2024, la consommation globale électrique de la commune de Duillier a diminué de 9%, ceci pour diverses raisons, notamment le réchauffement climatique, les hivers plus doux, les améliorations des équipements et des éclairages, l'autoconsommation grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le réseau d'Eau Sous Pression (ESP)

Une fuite a été détectée sur la conduite d'eau sous pression le samedi 5 avril Sous-Servaz. Celle-ci a été réparée dans les règles de l'art en début de semaine suivante. Il est à noter que c'est la 4^{ème} fuite sur cette conduite qui est relativement vétuste, ce qui nous obligera de songer prochainement à son remplacement.

Nos sources (Coinsins et Duillier) diminuent gentiment tout en ayant encore un débit supérieur à nos besoins permettant ainsi de faire bénéficier nos voisins tout en valorisant ce surplus.

La mobilité douce

Il y a exactement une année, nous vous avons communiqué qu'une étude était en cours sous la houlette de la DGMR pour relier Genolier à Nyon au moyen de pistes cyclables sur le tracé de la RC24. Ce chantier, s'il se réalise, est porté par le projet d'agglomération de 5^e génération du Grand-Genève avec un budget estimé, tenez-vous bien, à 35 millions. La première phase concerne Nyon-Duillier jusqu'à Mimorey avec un début des travaux entre 2028 et 2032. Son coût est estimé à environ 22 millions. La deuxième phase, depuis Mimorey jusqu'à Genolier, qui est priorité 2, pourrait démarrer entre 2032 et 2036 pour un montant estimé de 13 millions.

Ces projets sont présentés, à notre connaissance, ce mois-ci à la Confédération par le Grand-Genève pour un examen détaillé des services concernés afin de toucher le financement fédéral en faveur du trafic d'agglomération. A l'issue de cet examen, la Confédération pourrait revoir les priorités en fonction des coûts-utilités et des financements fédéraux disponibles.

La renaturation de la Promenthouse

Nous avons reçu début juin le rapport technique du bureau d'étude mandaté pour l'avant-projet. Ce rapport technique de 30 pages présente un état détaillé des lieux ainsi que des propositions de mesures favorables à l'écosystème cours d'eau et milieux naturels ainsi que des mesures de protections. Le dossier suit son cours... mais vu les actions à entreprendre, qui sont principalement de l'entretien, et que les 95% des coûts sont pris en charge par les subventions, il est fort probable qu'avec notre partenaire la commune de Coinsins, que ceux-ci soient incorporés dans nos budgets de fonctionnement respectifs.

Le secteur de Calèves

Vous l'avez peut-être remarqué, nous avons dû abattre et/ou élaguer quelques arbres sur le secteur de Calèves pour assurer tant que faire se peut la sécurité des promeneurs.

- M. Ch. Challande, par la voix de M. C. Bosson, informe sur :

Les zones 30 km/h en localité

Comme vous avez pu le constater, la mise en place de la zone trente est effective depuis le début de cette année. Un à deux ajustements doivent être encore apportés au niveau des marquages au sol, mais la zone a d'ores et déjà été validée par les services cantonaux compétents. La mise en place de nos nouveaux radars pédagogiques acquis dernièrement, permettra de mesurer l'efficacité de ces nouvelles restrictions.

Des interventions sur des arbres sis sur le territoire communal

L'état sanitaire des trois bouleaux situés en amont du chemin du Bochet, jugés dépérissant, a nécessité une coupe d'urgence. En effet un spécimen présentait un danger pour les usagers de ce chemin et les deux autres n'étaient pas dans un état beaucoup plus satisfaisant. Aussi, ils ont été abattus pour être remplacé par des essences indigènes soit, par deux érables champêtres et un tilleul à petites feuilles.

Deux cerisiers malades ont dû être également abattus au chemin de Panlièvre, bordant le parking de l'administration communale. Pour l'instant, ils n'ont pas été remplacés étant donné que leur emplacement, entre deux espaces goudronnés, n'est pas propice au développement des arbres à grandes tiges.

La déchetterie Intercommunale

La ressourcerie est toujours à la recherche de bénévoles permettant d'assurer son bon fonctionnement. Les personnes intéressées peuvent contacter le Municipal Pranginois encadrant cette structure, M. Jean-Marc Bettems, au 079 44 108 31

La fermeture de la verrerie de Saint-Prex, il y a quelques mois, a quelque peu modifié l'organisation de la reprise des verres usagés. Notamment du verre brun qui n'est plus récupéré par cette dernière. Aussi, une solution doit être trouvée pour le long terme. Cependant, dans l'immédiat, afin de répondre à cette problématique, des casiers vont être installés en phase de test, afin de récupérer les bouteilles de certaines marques de bière spécifiques qui, pour la plupart du temps, sont en verre brun.

- M. L. Bachelard, par la voix de Mme C. Vanat-Gachet, informe sur :

La lutte contre le frelon asiatique

En cas de découverte d'un nid de frelon asiatique à Duillier, la commune doit être contactée en priorité et elle s'occupera d'avertir la société d'apiculture de Nyon et plus précisément Madame Mélanie Baudet, responsable de la coordination de la lutte contre le frelon asiatique pour la section de Nyon.

Stratégie de lutte contre le moustique tigre

Pour rappel, les maladies qui peuvent être transmises par le moustique tigre sont la dengue, le chikungunya et le virus zika. Ces maladies font l'objet d'une surveillance régulière et particulièrement renforcée de mai à octobre, voire novembre par l'Office du médecin cantonal malgré le fait qu'aucun risque ne s'est jusqu'à présent concrétisé que ce soit dans le canton de Vaud ou en Suisse. En cas de découverte de moustique tigre, seul le produit larvicide Vectobac peut être utilisé et il est distribué gratuitement et uniquement par le canton de Vaud. La commune doit être avisée en priorité et c'est elle qui informera le canton qui fournira le traitement à la commune qui à son tour le remettra gratuitement au particulier, ainsi que les consignes d'application.

Les radars communaux

Votre Municipalité vous informe de la mise en place des 2 nouveaux radars communaux dans les différents endroits définis dans la commune et que les premiers résultats vous seront communiqués lors du prochain Conseil Communal de septembre.

Le poste mobile de la gendarmerie

Les buts du poste mobile de la gendarmerie sont de lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible d'un véhicule et de son équipage aux endroits clés et d'offrir aux citoyens des services comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels et des conseils de prévention. Le poste mobile de la gendarmerie a été présent à Duillier le 28 janvier 2025 de 9h15 à 11h45, le 20 février 2025 de 13h30 à 16h30 et le 16 avril 2025 de 9h00 à 11h30. Rien de spécial n'a été signalé pendant leurs présences.

Les résultats des contrôles radar sur notre commune

La Gendarmerie vaudoise a procédé à des contrôles radar, toujours sur la Route de Trélex, Les Bucleis, le 18 décembre 2024 de 14h15 à 16h15, dont 158 véhicules contrôlés pour 19 conducteurs dénoncés (taux d'infractions 12,03%), le 11 février 2025 de 12h25 à 14h15, dont 114 véhicules contrôlés pour 4 conducteurs dénoncés (taux d'infraction 3,51%) et le 16 avril 2025 de 7h00 à 8h30, dont 160 véhicules contrôlés pour 6 conducteurs dénoncés (taux d'infractions 3,75%). A noter que les taux d'infractions sont toujours supérieurs aux taux du canton. Des discussions sont en cours avec la Gendarmerie pour déplacer le radar dans d'autres lieux de la commune.

Les vols par effraction dans la commune

Votre Municipalité a demandé à la Gendarmerie vaudoise une statistique des vols par effraction dans la commune lors de ces dernières années, soit en 2020 : 3, en 2021 : 3, en 2022 : 8, en 2023 : 13, en 2024 : 10 et depuis le 1^{er} janvier 2025 : 5. A noter qu'actuellement un mandat a été confié au SIR (Service d'Intervention Rapide) qui effectue 3 rondes journalières d'environ 20 minutes entre 17h00 et 8h00 du matin.

6. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales

APEC

M. O. Dupuis rapporte sur l'assemblée de l'APEC du 22 mai 2025 à Coinsins :

- *L'élection du Comité de Direction* : Inchangé à ce jour, pas de démission
- *Le préavis N°16* : Les comptes de l'exercice 2024, ont été acceptés à la majorité avec deux abstentions.
- *Les communications du CoDir* : L'entier du projet de réalisation de la nouvelle STEP a été accepté par le canton, ainsi que la levée des oppositions. Le préavis de crédit de construction est maintenant en cours, pour fin août 2025. La 2^{ème} phase d'appel d'offres est prévue pour septembre 2025.
- *La suite du calendrier de la construction de la STEP* : le processus d'adjudication de la 1^{ère} étape de construction est prévu pour fin juillet. La finalisation des différentes conventions entre la SEIC et la ville de Gland est en cours. Le vote du préavis de crédit de construction est fixé à la fin août 2025. Le démarrage du chantier de la nouvelle STEP aura lieu en septembre 2025

Conseil Intercommunal de Région de Nyon

Mme Ch. Trolliet informe sur

Quelques informations concernant la Région qui ont été transmises par le CoDir:

- *Prix artistiques 2025* : L'appel à candidatures pour les Prix artistiques 2025 est lancé. Le délai de dépôt des candidatures est fixé au 31 août.
- *Signature du Projet d'agglomération 5 du Grand Genève* : Jeudi 5 juin 2025, les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève se sont réunis au Téléphérique du Salève pour confirmer leur engagement dans un 5e Projet d'agglomération. Ce document, élaboré tous les quatre ans, dessine une image à long terme du territoire franco-valdo-genevois
- *Forum de l'économie circulaire transfrontalier* : Région de Nyon est partenaire du Forum de l'économie circulaire transfrontalier qui se tiendra le mardi 16 septembre à Thonon-les-Bains. Ce Forum réunira start-ups, entreprises, prestataires de l'économie circulaire et instances publiques des divers territoires partenaires.
- *Télé Dôle* : A la Dôle, le bâtiment du Lapin Blanc devrait être terminé courant novembre.

Pour information, le préavis 55-2025 «Réponse au postulat Moret et consorts du 30 octobre 2024 et demande de crédit pour l'élaboration de la stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle» a été déposé pour la prochaine séance.

- *Vélos en libre-service* : Dans le cadre des vélos en libre-service, que nous pouvons utiliser dans 12 communes de Région Nyon, le contrat avec Publibike est arrivé à échéance. Un appel d'offres a été lancé et gagné par la société LIME, un important prestataire du domaine du vélo en libre-service. Publibike a fait recours et celui-ci est suspensif. Dès lors le service pourrait être perturbé prochainement le temps que la justice tranche.
- *Le rapport de gestion 2024* : Région de Nyon a diffusé son rapport annuel 2024, dans lequel elle passe en revue les résultats obtenus dans ses différents domaines d'action. Le rapport détaille les activités menées en les illustrant au moyen de chiffres représentatifs et de liens. Vous pouvez trouver les principaux accomplissements, dans la rubrique intitulée "L'essentiel en un coup d'œil". Le rapport est téléchargeable en PDF sur le site ou être obtenu en version papier au bureau de Région Nyon. Pour les personnes intéressées, un petit film de 3 minutes résume ce rapport. Vous pouvez le trouver sur le site de Région- Nyon en suivant le lien <https://youtu.be/HY3OpZ7GVYs>.

Les autres points:

- *Préavis 51-2025 : Comptes 2024*
Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.
- *Préavis 52-2025 : Règlement du fonds régional d'aide au tourisme.*
- *Préavis 53-2025 DISREN* : Demande de crédit de CHF 253'188 pour la 2e étape de requalification de la Route suisse (RC1) en traversée de la localité de Nyon.
Ces préavis ont été approuvés à une très large majorité.
- *Préavis 54-2025 DISREN* : Demande de crédit de 33'664.- pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à la Rippe. Un amendement qui demandait une répartition en deux cercles solidaires A et B a été accepté et le préavis amendé également à une très large majorité.

Les nominations statutaires :

- Président-e / b) Vices-Président-e-s / c) Scrutateurs / d) Scrutateurs suppléants :
Les personnes actuellement en charge ont toutes été reconduites.
Le poste de Secrétaire suppléant-e n'a toujours trouvé preneur.

Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE)

M. R. Schenker rapporte tout d'abord sur la séance du 30 octobre 2024.

- Le préavis n° 02/2024 concernant le règlement du personnel de l'AISE a été adopté.
- Un soutien financier a été accordé à la piscine de Bassins par l'AISE, pour un montant maximal de 30'000.- annuel, remis au budget chaque année.
- Le préavis n° 03/2024 Budget 2025 a été adopté, avec un amendement concernant des frais pour la fête des 25 ans de l'Esplanade
- Nous avons pu rencontrer la nouvelle Travailleuse Social de Proximité (TSP). Cette dernière nous a fait un retour positif sur ses interactions, dont la plupart se passent aux abords des écoles.

Concernant la séance du 30 avril 2025, divers points ont été abordés.

- Le préavis n° 01/2025 concernant les comptes et la gestion de l'année 2024 a été approuvé à l'unanimité.

- Le préavis n° 02/2025 concernant l'établissement d'une grille salariale a, lui aussi, été accepté. Ce document a été demandé par le canton et c'est une nécessité sur le plan juridique, afin de valider le nouveau règlement du personnel de l'AISE adopté en 2024.

7. Préavis N° 01-2025 "Gestion et comptes 2024"

Mme la Présidente demande au remplaçant de M. J. Ahlström de lire les conclusions du rapport de la commission.

Mme J. Tissot fait lecture du rapport, propose d'accepter le préavis 01-2025 et de donner décharge à la Municipalité et à la CoGesFin pour la gestion et les comptes de l'année 2024.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 01-2025 est adopté à l'unanimité

8. Préavis N° 02-2025 "Paroi de séparation dans la grande salle"

Mme la Présidente demande à Mme J. Tissot ainsi qu'à Mme H. Surber, de lire les conclusions du rapport des commissions CoGesFin et ad'hoc.

Mme J. Tissot fait lecture du rapport et propose d'accepter le préavis 02-2025

Mme H. Surber propose également d'accepter ce préavis après lecture du rapport.

La discussion est ouverte par Mme la Présidente.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 02-2025 est adopté à une large majorité et une abstention

9. Législature 2026 – 2031 : Nombre de membres à la Municipalité

Mme la Présidente informe que selon la législation cantonale, les autorités communales doivent se déterminer sur le nombre des membres de la Municipalité et ceci avant le 30 juin précédent les élections communales. M. le Syndic lui a transmis que l'Exécutif souhaitait poursuivre avec 5 membres. Elle ouvre donc la discussion à ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Il est décidé à l'unanimité de garder le nombre de membres de la Municipalité à cinq

10. Législature 2026 – 2031 : Nombre de membres au Conseil communal

Mme la Présidente revient sur ces propos précédents et informe que le Bureau du Conseil souhaite poursuivre avec 45 membres pour l'organe délibérant. Elle ouvre néanmoins la discussion.

Mme H. Surber aimerait savoir si la décision à prendre est pour cette dernière année de législature et si cette décision devra à nouveau être prise l'année prochaine.

Mme la Présidente précise bien que la décision prise ce soir le sera pour la nouvelle législature débutant le 1^{er} juillet 2026.

Mme H. Surber se demande s'il ne faudrait pas baisser à 40 membres afin d'avoir plus de chance d'avoir suffisamment de suppléants, puisqu'il en faudra douze.

M. D. Grenno comprend que pour la prochaine législature, la loi cantonale imposera douze suppléants. Lors de la présente législature, il a fallu effectuer des élections complémentaires faute de réserve.

Cette nouvelle donne est donc plutôt positive. La question est donc le maintien de 45 membres ou si une légère réduction serait profitable.

M. J.-D. Macherel aimerait savoir s'il y a des quotas en fonction du nombre d'habitants sachant qu'à chaque législature il est difficile de trouver des candidats et qu'une réduction pourrait être positive.

Mme la Présidente lui répond que le chiffre minimum est de 35 membres.

M. O. Chambaz demande si le nombre de suppléants nécessaire est proportionnel au nombre de membres du Conseil.

Mme la Présidente lui répond que ce n'est pas proportionnel. Il faudra de toute manière douze suppléant, quel que soit le nombre de conseillères et conseillers.

M. R. Schenker constate qu'il y a 45 conseillers actuellement et que le quorum est donc de 23 membres présents. Si une diminution devait être faite, il faudrait garder en tête le fait que le quorum diminuerait. Avec les excusés et les absents de ce soir, ce chiffre serait peut-être juste atteint, ou pas et ceci deviendrait problématique pour les décisions à prendre.

Mme H. Surber constate que ce sont toujours les mêmes personnes qui sont présentes aux séances. Elle se demande si c'est une bonne idée de vouloir garder le nombre actuel ou si ce ne serait pas mieux d'être moins, mais que ces personnes seraient toujours là. Elle pense donc que quarante personnes motivées qui seraient toujours présentes serait mieux que d'avoir quinze excusés comme ce soir.

Mme Garcia trouve dommage de vouloir diminuer le nombre de membres et d'écarter ainsi des personnes potentiellement intéressées même si elles devaient être sur la liste des suppléants. Il y a actuellement de nouveaux habitants et d'autres à venir ces prochains temps. Elle pense qu'il faut en parler autour de soi et ainsi trouver des citoyennes et citoyens intéressés par la chose public .

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Il est décidé, à une large majorité avec 5 non et 2 abstentions,
de garder le nombre de membres du Conseil communal à quarante-cinq**

11. Élections réglementaires

Mme la Présidente rappelle que les élections réglementaires doivent avoir lieu avant le 1^{er} juillet de chaque année.

1. Élection de la/du Président.e

Mme la Présidente cède sa place à M. Olivier Dupuis, 2^{ème} Vice-Président. Ce dernier informe que Mme Stéphanie Guidi est d'accord de poursuivre son mandat et elle est élue tacitement et par acclamations.

2. Élection de la/du 1^{er} Vice-président.e

M. Christian Chambardon ne désire pas poursuivre son mandat. M. Olivier Dupuis, 2^{ème} Vice-Président se propose et il est élu tacitement et par acclamations.

3. Élection de la/du 2^{ème} Vice-président.e

M. Olivier Dupuis ayant été élu à la 1^{ère} Vice-présidence, le poste est vacant. M. Julien Marsens se propose et il est élu tacitement et par acclamations.

4. Élection de deux scrutateurs.trices

Mmes Maja Stüssi et Aline de Giorgi sont d'accord de poursuivre leur mandat. Ces deux conseillères sont élues tacitement et par acclamations.

5. Élection de deux scrutateurs.trices suppléants.es

Mme Rebecca Chambaz et M. Rory Schenker sont disposé à poursuivre leur mandat. Ils sont élus tacitement et par acclamations.

6. Élection d'un membre suppléant à la commission de Gestion et des Finances (CoGesFin)

Mme la Présidente rappelle que le Président actuel, M. Johan Ahlström est réputé sortant selon le Règlement du Conseil communal et que le membre suppléant, Mme Helga Surber entre à la CoGesFin. Il faut donc élire un nouveau membre suppléant.

Mme Maria Nieves Garcia est élue tacitement et par acclamations comme membre suppléant. Mme Jessica Tissot sera présidente de cette commission jusqu'à la fin de la législature.

12. Changement de date de la séance de septembre 2025

Mme la Présidente ayant été approchée à plusieurs reprises concernant la date de la prochaine assemblée du Conseil communal, très proche du congé du Jeûne Fédéral, elle a décidé d'offrir la possibilité de modifier ce calendrier en proposant de reporter la date au jeudi 2 octobre 2025.

M. le Syndic rappelle que le bureau du Conseil fixe les dates des séances, d'entente avec la Municipalité. Néanmoins, il y a certaines contraintes et si cette séance est déplacée au 2 octobre, les délais seront très courts pour transmettre le taux d'imposition à la Préfecture. Les dates des séances du Conseil ne sont pas choisies au hasard, mais en cas de changement, il faudra vivre avec au niveau des différents délais imposés.

Mme H. Surber demande si, dans le cas d'un changement de date, il ne sera pas possible de rendre réponse à la Préfecture ou cette situation serait stressante pour la Municipalité.

M. le Syndic répond que le taux d'imposition doit être fixé par le Conseil communal avant fin septembre. Si cette décision devait être prise en octobre, la Municipalité recevrait un blâme.

Mme N. Schrag comprend bien ces contraintes, mais se demande si la séance avait lieu le 27 septembre, le rendu pourrait se faire dans les temps impartis.

M. J. Elmer ne comprend pas vraiment l'argument de changement de date en lien avec le Jeûne Fédéral.

Mme la Présidente lui répond que ce sont les demandes qu'elle a reçu en lien avec ce possible changement de date.

Mme Ch. Trolliet ne s'imagine pas qu'un organe délibérant puisse se permettre de changer une date de séance en lien avec un long week-end de congé alors que la Municipalité doit tenir des délais. Il y aura peut-être encore plus d'absents en cas de changement de date.

Mme N. Schrag fait partie des demandeurs. Elle espère juste qu'au vu du peu de présences de ce soir, que les personnes absentes ne seront pas plus nombreuses, car là, la séance risquerait de ne pas avoir lieu.

Mme la Présidente rappelle que les dates sont fixées longtemps à l'avance et que chacune et chacun doit prendre ses dispositions. Néanmoins, elle souhaitait ouvrir le débat à ce sujet.

M. O. Chambaz confirme effectivement que les dates sont fixées une année à l'avance et il est impossible de satisfaire tout le monde. Mme la Présidente l'a rappelé en début de séance, les membres élus ont des droits, mais également des devoirs. Il est possible d'avoir un empêchement et d'être excusé, mais il ne faut pas commencer à changer des dates établies bien à l'avance.

Mme la Présidente fait voter cette proposition de changement.

Le changement de date est refusé à une large majorité avec 1 abstention

13. Divers et propositions individuelles

M. J. Elmer revient sur l'annulation de la séance du mois de mars et aimerait savoir s'il n'y aurait pas tout de même de la matière à communiquer de la part de la Municipalité. En effet, il y a un certain nombre de dossiers qui avancent ou qui sont certainement arrivés à terme ou d'autres peut être ouverts, dans la mesure où le dernier Conseil a eu lieu il y a six mois. Il demande s'il serait envisageable, en cas d'annulation, d'obtenir de la Municipalité un minimum d'informations comme cela se fait durant les assemblées comme ce soir.

M. le Syndic pense que ce n'est pas à lui de répondre, puisque c'est une question qui s'adresse plutôt au Bureau du Conseil car c'est ce dernier qui décide de tenir séance ou non. La Municipalité a informé le Bureau qu'il n'y aurait pas de préavis à présenter et c'est donc à celui-ci de maintenir la séance ou pas. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de préavis sur lesquelles débattre que les membres de l'Exécutif n'y participeraient pas.

Mme la Présidente précise que lorsqu'elle a été informée qu'il n'y aurait pas de préavis déposés, elle s'est adressée au Bureau, sachant que cette situation s'était déjà produite dans le passé. C'est donc une décision qui a été prise en consultation. Elle a reçu des avis qui faisaient part d'étonnement comme M. J. Elmer vient de l'exprimer. Dans l'avenir, elle s'engage à maintenir une séance, même s'il n'y a pas matière à débattre sur des préavis.

M. J. Elmer précise que ce n'est pas tout-à-fait ce qu'il demandait, mais plutôt de pouvoir recevoir des informations sur les affaires courantes, sans pour autant devoir se réunir.

Mme la Présidente résume en spécifiant que si la séance avait été maintenue, mais sans préavis à voter, les communications auraient été faites comme à l'accoutumée, à quoi M. le Syndic répond positivement.

Mme Ch. Trolliet a un avis contraire dans la mesure où si l'organe délibérant ne peut délibérer faute de dossiers, il n'y a pas de raisons de se réunir. Elle rappelle également que la Municipalité n'est pas obligée d'être présente aux séances mais elle la remercie de le faire. Elle pense que faire venir 45 personnes pour des communications municipales prenant assez peu de temps lui paraît exagéré.

Mme J. Tissot revient sur la demande de M. J. Elmer en disant qu'elle entend qu'il est souhaité qu'une information puisse être donnée par courriel ou en version papier sur les activités municipales.

M. le Syndic répond qu'en cas d'absence de séance, une information écrite pourrait être faite par la Municipalité. Néanmoins, ceci impliquerait qu'une interprétation des propos écrits pourrait être faite par tout un chacun. En général, il y a peu ou pas de questions sur les communications municipales. Mais, le cas échéant, il pourrait y avoir des interprétations et des questions, auxquelles il ne pourrait pas être répondu directement. Des commentaires pourraient éventuellement se rependre dans le village, ce qui ne serait pas positif.

M. Y. Humbert a vu que les travaux à la Ferme Francelet avaient débuté. Il aimerait savoir si un rappel du planning des travaux au niveau de l'école et de la rénovation pourrait être fait.

Mme C. Vanat-Gachet rappelle que ce qui a pris beaucoup de temps, ce sont les diverses autorisations nécessaires dans le partenariat avec la société Equitim. L'école ne peut se construire tant que le garage souterrain n'est pas réalisé. Pour commencer ce dernier, il fallait préparer la piste d'accès pour les camions en démolissant partiellement et en consolidant le boîton se trouvant devant la Ferme Francelet. Tous ces travaux sont sous l'égide d'Equitim. Ce jour, la démolition du bâtiment des trois salles de classe a débuté. Dans une dizaine de jours, la creuse pour le parking souterrain débutera. Si tout se passe bien, le parking devrait être terminé et la construction de l'école pourrait débuter. Pour rappel, la majorité des éléments sont préparés en usine et devront être amenés sur place par camions. Parallèlement à ces travaux, la transformation de la ferme peut débuter et, sauf erreur, la construction du bâtiment le plus proche de l'école pourra démarrer une fois cette dernière terminée. Ce projet est tripartite et ce n'est pas simple d'avancer, mais la commune est leader et essaie de faire avancer le sujet au mieux de ses possibilités.

M. Y. Humbert voudrait faire une observation. Notre beau village devient de plus en plus cité dortoir et il y a de moins en moins d'activités et de manifestations et il a l'impression que les sociétés locales disparaissent.

Ceci est une observation et il n'a pas de remède à cet état de fait, mais il se demande s'il y a des solutions pour redynamiser ceci et surtout s'il y a des raisons à cela. Il constate, en tant qu'organisateur d'événement que les demandes d'autorisations sont de plus en plus compliquées, que les heures de fermetures changent, etc. Il constate que ces difficultés n'encouragent pas les jeunes à organiser des événements et aimerait savoir si une réaction en lien peut être attendue.

M. le Syndic rappelle que la Municipalité a toujours tenu le même discours, à savoir que ce n'est pas à l'Exécutif d'initier des activités au sein des sociétés de Duillier. Si une Société locale devait voir le jour, ce serait aux conseillères et conseillers et aux citoyennes et citoyens d'initier ce mouvement. Quant à la question des règlements et autorisations de plus en plus drastiques, il rappelle qu'il y a un règlement de police, mais que l'Autorité communale est souvent très permissive. Il faut également savoir que certaines manifestations causent des nuisances aux voisins et que ceci prêterait les sociétés qui vivent de ces fêtes. Il faut donc essayer de composer au mieux entre et avec ces différentes organisations. A sa connaissance, l'unique société qui a disparu actuellement est la Société de Jeunesse, ceci étant par ailleurs récurant dans ce genre de mouvements. Dans ce cas de figure, la Municipalité garde le local à disposition et gère les finances résiduelles pour une renaissance future. Concernant diverses manifestations, la Commune soutient les différentes sociétés locales, celles où nos jeunes sont actifs et divers projets tel que les Fenêtres de l'Avent.

M. Y. Humbert remercie M. le Syndic pour sa réponse et précise que son propos n'était pas du tout un reproche envers la Municipalité.

Mme N. Schrag aimerait savoir s'il était possible d'imaginer la suppression d'une ou deux places de stationnement au carrefour Essert-Panlièvre au vu du nombre de camionnettes qui y stationnent en lien avec le chantier tout proche. La visibilité devient mauvaise et les croisements difficiles. Il serait bien de pouvoir éviter un accident dans ce secteur. Elle constate également des nuisances et des blocages réguliers de la circulation dus au chantier de la Rue de l'Essert et aux gros camions qui y circulent ou des camionnettes qui sont déchargées sur la voie public. Elle s' imagine que si une demande en bonne et due forme avait été faite à la Commune, une déviation aurait pu être mise en place en évitant ce secteur. Elle fait remonter ces doléances reçues par plusieurs citoyens au Conseil, puisque c'est un des rôles des élus. Par ailleurs, il lui a été rapporté que des ouvriers travaillaient sur le chantier des samedis matin. Se pose la question d'un droit, d'une autorisation spéciale ou non.

En l'absence de M. Ch. Challande, municipal en charge de ce dossier, M. le Syndic entend bien les doléances formulées par Mme N. Schrag. Le dossier a été mis à l'enquête et opposition aurait pu être faite afin que des mesures soient prises concernant la circulation, le parcage ou d'autres éléments. La Municipalité aurait alors été obligée de traiter cette opposition. Aujourd'hui, cette grande construction prend une certaine ampleur et il y a beaucoup de trafic de camions qui passent, mais ceci fait partie de tels projets. Supprimer des places de parc ne lui paraît pas une bonne idée, dans la mesure où il y a un besoin pour les entreprises. Si les places nécessaires n'étaient plus suffisantes, le risque serait grand que le stationnement se fasse sur des lieux privés. Il admet néanmoins que la réalisation d'une construction amène des nuisances mais qu'il va falloir vivre avec dans la mesure où pas loin de là d'autres constructions vont se réaliser. L'appartement de Mme N. Schrag est actuellement construit, mais il rappelle qu'à l'époque de sa construction il y a également eu des nuisances que les voisins ont dû supporter. C'est toujours un peu la même chose : quand on est touché soi-même on aime moins que quand c'est chez les autres. Il n'a pas d'autres explications à fournir et il n'est pas prévu de prendre d'autres mesures. Lorsque la rue doit être fermée, la population est informée. Faire plus lui paraît compliqué.

Mme N. Schrag est un peu choquée par la teneur de la réponse de M. le Syndic, notamment sur le sujet de l'opposition possible. Elle voulait juste demander si la dernière place à l'approche du carrefour pouvait être provisoirement supprimée pour des questions de sécurité. Elle trouve que les réponses faites sont agressives et pas faciles à entendre. Elle n'a pas reçu de réponse à sa question relative au travail d'ouvriers sur le chantier le samedi.

M. le Syndic affirme qu'il n'y a rien d'agressif et qu'il a répondu à la première question. S'il y a des travaux qui ont lieu le samedi matin, ce n'est pas la Commune qui les a autorisés surtout que des activités ce jour-là ne sont pas permises. Si tel devait être le cas, une prise de contact peut être faite auprès de la police du commerce ou le signaler à la Commune qui prendra, elle, contact avec les entrepreneurs pour en savoir plus.

M. R. Schenker a bien entendu qu'il y aurait encore d'autres travaux à venir. Il aimerait savoir qui couvre les dégâts réalisés par les entreprises, notamment sur les trottoirs qui sont régulièrement empruntés par les bétonnières par exemple, sachant néanmoins qu'il n'y a pas le choix.

Mme C. Vanat-Gachet informe qu'avant le début d'un chantier il y a toujours un état des lieux de tout l'entourage et qu'à la fin un bilan est établi et que chacun payera son dû en temps voulu. Elle profite d'informer Mme N. Schrag que lors de grosses chaleurs, les entreprises obtiennent des autorisations pour commencer plus tôt, ce qui actuellement serait effectivement possible, mais pas le samedi.

Mme M. Mugnier est un peu triste que les promotions de l'école se passent au Château de Duillier et plus au centre du village.

Mme C. Vanat-Gachet répond que les promotions ne se font plus comme avant, ce qui donnait lieu à une fête au village. Pendant plusieurs années, il n'y avait même plus du tout de promotions à Duillier, car les enseignantes ne voulaient pas les organiser, n'ayant aucune obligation de le faire. Avec de nouvelles enseignantes ayant envie d'organiser des fêtes, cette manifestation dédiée aux élèves et à leurs parents devait se dérouler dans la cour d'école. Il y a trois ans, il a fallu trouver un toit à cause d'un énorme orage annoncé une heure avant la manifestation. C'est donc au Château que les festivités eurent lieu et cela se poursuit de la sorte ce qui est très bien pour les enfants.

M. Y. Humbert revient sur le fait que le radar de la Gendarmerie a sévit trois à quatre fois en Bucleis cette année. Il se demande pourquoi cet appareil n'est pas placé aux autres entrées du village.

M. C. Bosson informe que les radars de la Commune ont rendu l'âme, mais que des nouvelles acquisitions ont été faites. Son collègue, M. L. Bachelard, a établi un planning de tournus afin de les déplacer régulièrement.

M. D. Grenno a une petite remarque à formuler dans la mesure où il y a eu une recrudescence de cambriolage ces derniers temps dans le village. Il aimerait savoir s'il ne serait pas possible d'installer des caméras de surveillance aux entrées du village comme dans d'autres communes de la région. Ceci permettrait une certaine prévention et ce n'est que la police qui pourrait avoir accès à ces données, si nécessaire. Il se demande si la Municipalité a planché sur ce sujet.

M. le Syndic précise que la Municipalité est très intéressée par ce que le Conseil pense à ce sujet. Il rappelle que CHF 55'000.- se trouvent au budget 2025 pour les tournées du SIR (Service d'Intervention Rapide). Il demande donc si les membres du Conseil pensent que cela sert à quelques choses. Faut-il maintenir cette sommes pour trois tournées ou faut-il diminuer ou arrêter ? Il a entendu des bruits qu'il faudrait placer des caméras, mais il rappelle que c'est contraignant et que les autorisations sont rarement accordées, comme pour la déchetterie où ce fut très compliqué. La Préfecture n'a donné qu'une autorisation d'activer la caméra de surveillance thermique concernant les potentiels départs de feu et il est impossible de filmer les usagers.

Mme la Présidente rappelle la loi sur la protection des données personnelles qui oblige à prendre en considération ce genre de situations.

Mme C. Vanat-Gachet aimerait compléter en précisant que les meilleures caméras sont celles des yeux des habitants puisque la grande majorité des cambriolages ont lieu en fin de journée, entre 18h et 20h. S'il y a un comportement suspect, il faut le signaler. Elle rappelle que la possibilité de filmer les promotions au Château a été interdite. Dès lors, il faut mettre dans la balance les dépenses financières et en énergie pour un résultat qui n'est pas forcément probant. Par contre, le bon sens des gens, qui remarquent et signalent, peut être très efficace.

Mme H. Surber n'est pas convaincue par la surveillance par caméra dans la mesure où elle a vécu l'expérience d'une personne filmée, lumière allumée, mais qui n'a pas été effrayée du tout. Au niveau des tournées du SIR, elle n'est pas sûre que les agents interviennent, mais que cette présence est là pour rassurer la population avec des passages à des heures différentes. Est-ce qu'on veut rassurer la population ? Elle pense qu'une partie de celle-ci l'est effectivement.

Mme N. Schrag revient sur la semaine de Paléo et elle est contente que les rues du village seront éclairées et ceci jusqu'à lundi. A ce sujet, elle aimerait savoir s'il serait possible de voir avec Paléo pour l'installation d'un éclairage sur le chemin qui y mène depuis Duillier. Elle sait que cela existe direction Trélex et que cela permet aux citoyens un retour très sécurisant.

Mme C. Vanat-Gachet précise que le sentier qui remonte à Trélex est un sentier pour les piétons, donc pas pour les voitures. La Municipalité est actuellement en relation avec Paléo pour obtenir la mise à disposition de navettes puisqu'environ 10'000 habitants entre Duillier et St-George, sur la ligne de bus 820, ne peuvent pas se rendre en transports publics directement sur le site. La Direction du Festival est entrée en matière, mais seules les communes de Duillier et de Coinsins ne bénéficient pas de navettes organisées par Paléo. L'accès à pied ou à vélo reste dangereux puisqu'il y a la circulation et le tunnel passant sous l'autoroute restera fermé. Elle est en train de voir ce qu'il est possible de mettre en place pour la population de Duillier. Il semblerait qu'un système de navette passant par Calèves et pour les habitants de la commune puisse voir le jour. Ce projet est en voie de finalisation.

Mme M. Mugnier est un peu désolée que les gens se plaignent et que lorsque l'on fait des constructions comme à l'Essert ou qu'il y a un petit « truc » on vient râler. A son avis il faut accepter et prendre les choses du bon côté. « Soyez contents de vivre dans un petit village que j'espère ne pas voir grandir trop vite et que tout aille bien ».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance en remerciant l'Assemblée pour sa présence, son indulgence et sa participation. Elle souhaite à toutes et tous un bel été et encourage tout un chacun à parler des prochaines élections dans son entourage.

Elle rappelle que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le jeudi 18 septembre 2025 à 20h00.

La séance est levée à 22h00

Au nom du Conseil communal

La Présidente



Stéphanie Guidi



Le Secrétaire



Andres Zähringer